

## Réponse du SNES-FSU de l'académie de Reims à M. le Ministre de la Confiance.

Mesdames et messieurs les Professeurs,

Le Gouvernement a pour objectif de créer un système universel de retraite qui couvrira tous les Français selon une règle simple et juste : un euro cotisé dans le système apportera les mêmes droits.

**Les rémunérations sont inégales, les carrières sont inégales. La variété des systèmes de retraite compense en partie certaines inégalités (de manière imparfaite, il est vrai). En quoi "un euro cotisé apportera les mêmes droits" est-il vraiment plus juste ? Cela mettra-t-il plus de justice pour des métiers sous-payés et pénibles ? En quoi acter que des périodes de précarité, de chômage, de bas salaires se répercutent sur votre retraite est-il plus juste ? Avec une mécanique unique, les inégalités seront déplacées et non résolues.**

Alors que nous arrivons à la fin d'une période de concertation engagée début 2018, le Premier ministre a précisé il y a quelques jours certains aspects importants de la réforme :

- le nouveau système de retraite sera **un système de répartition**, comme aujourd'hui, basé sur la solidarité entre les générations ; **Apparemment la solidarité c'est, quand les gens sont en retraite, leur faire payer les moments où ils ont dû accepter des salaires bas, subir des périodes de chômage, etc... Oui, on sait, il suffit de traverser la rue pour trouver du boulot (sûrement bien payé).**
- ce sera un système par points, et nous inscrirons dans la loi **la garantie que la valeur du point ne pourra pas baisser** ; ainsi nous garantirons le niveau des pensions et le pouvoir d'achat des retraités ; **Comment feront-ils avec la contrainte que le montant des pensions ne peut pas dépasser 14% du PIB ? Quand le point d'indice baissera dans quelques années, on sortira nos lettres signées Blanquer pour impressionner le gouvernement d'alors ?**
- nous mettrons en place **un minimum de pension à 1000 euros par mois pour ceux qui ont une carrière complète. C'est la preuve que la mécanique de la réforme créera des pensions inférieures.**

S'agissant des fonctionnaires, il a confirmé que ce nouveau système de retraite représenterait un progrès dans deux directions :

- **ils cotiseront dorénavant sur toute leur rémunération**, y compris sur leurs primes ; cela veut dire plus de droits qu'aujourd'hui ; cela veut dire aussi qu'à carrière et rémunération identique, les droits à la retraite seront identiques, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui ;
- **Nous étendrons à la fonction publique la reconnaissance de métiers pénibles**, qui n'existait jusque-là que pour le secteur privé. **Dont on sait qu'elle est combattue par le patronat. Cette reconnaissance aura-t-elle le même destin que les CHSCT du public ? Mis en place en 2012 en version allégée avec 30 ans de retard et dépouillés de leurs maigres prérogatives entre 2020 et 2022 ?**

Pour les enseignants

Du fait du montant plus limité des primes versées aux enseignants par rapport à d'autres fonctionnaires comparables, le Gouvernement s'est engagé à ce que la mise en place du système universel s'accompagne **d'une revalorisation salariale permettant de garantir un même niveau de retraite pour les enseignants que pour des corps équivalents de la fonction publique. Merci M. le Ministre de confirmer les analyses**

du SNES-FSU et les résultats de son simulateur qui indiquaient qu'avec ce système les pertes seraient colossales pour les enseignants.

**Cet engagement a été formulé** par le Président de la République et le Premier ministre. Il sera formalisé dans le projet de loi créant le système universel.

Le président a aussi dit qu'il n'avait pas 10 milliards à mettre demain sur la table pour la revalorisation des enseignants. Jean-Michel Blanquer a dit que la revalorisation serait très technique. Aussi technique que la réforme du lycée ? C'est le même esprit qui va y travailler ?

Tous les écrits, toutes les déclarations qui concernaient la revalorisation des enseignants, depuis le début du quinquennat la liait à une augmentation de la charge de travail qui pourrait prendre la forme d'une réduction des congés des élèves, du travail imposé sur ce temps (déjà fait avec la possibilité d'imposer 5 jours de formation), une augmentation de l'obligation réglementaire de service (en bonne voie avec les 2 HSA pouvant être imposées), etc...

**Cf. par exemple le rapport du sénat du 25 juillet 2018 sur le métier d'enseignant. En particulier points 9 à 11 des propositions <https://www.senat.fr/rap/r17-690/r17-6909.html#toc255>**

Je vous tiendrai régulièrement informés de l'avancement des discussions entre le Gouvernement et les organisations syndicales.

Je vous prie de croire, mesdames et messieurs les Professeurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Rappel au ministre : le système de rémunération et de pension des fonctionnaires a été construit en partie pour les protéger des pressions et de la corruption. Un fonctionnaire travaille pour le service et l'intérêt général. Il ne travaille pas, normalement, pour la carrière de son supérieur hiérarchique qui pourrait récompenser avec des primes des services privés. De même, un fonctionnaire ne doit pas être puni en perdant de la rémunération par ce qu'il refuse de servir un supérieur qui essaie de détourner son activité à son profit. Développer les systèmes de primes dans la fonction publique, surtout au prétexte d'une reconnaissance du mérite, c'est mettre en péril les garde-fous érigés depuis 1946.

Jean-Michel BLANQUER

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse